

# Stratégie de gestion des terres excavées dans les travaux d'infrastructures sur les espaces publics

WORKSHOP 2018 Terres de Projets



24/01/2018

- ➔ Missions et chiffres de la Direction de l' Espace public et des Infrastructures de Rennes Métropole
- ➔ Exemples de quelques chantiers avec gestion de terres excavées
- ➔ Loi de transition énergétique et démarche en cours pour la gestion des terres excavées
- ➔ Difficultés rencontrées et questionnements en cours

## Missions

- **Espaces publics** : création et requalification de places publiques, de boulevards, de voiries, de réseaux, terrains des gens du voyage, ...
- **Génie civil** : création et rénovation d'ouvrages de types : stations d'épuration, parking en ouvrages, ponts, passerelles, ...
- **Équipements spécifiques** : réseaux de chaleur, fibre optique rennaise
- **Hydraulique** : élaboration de schémas directeurs EU/EP + études pré-opérationnelles + études problématiques inondations

## Territoires d'intervention

- Rennes Métropole (43 communes)
- Ville de Rennes en ZAC (compétence communale)

## Moyens

- 1 service de conduite d'opérations (Maîtrise d'ouvrage)
- 1 service de maîtrise d'œuvre
- 1 cellule d'études hydrauliques
- 1 service marchés (montage et exécution)

## Budgets annuels (depuis 2017)

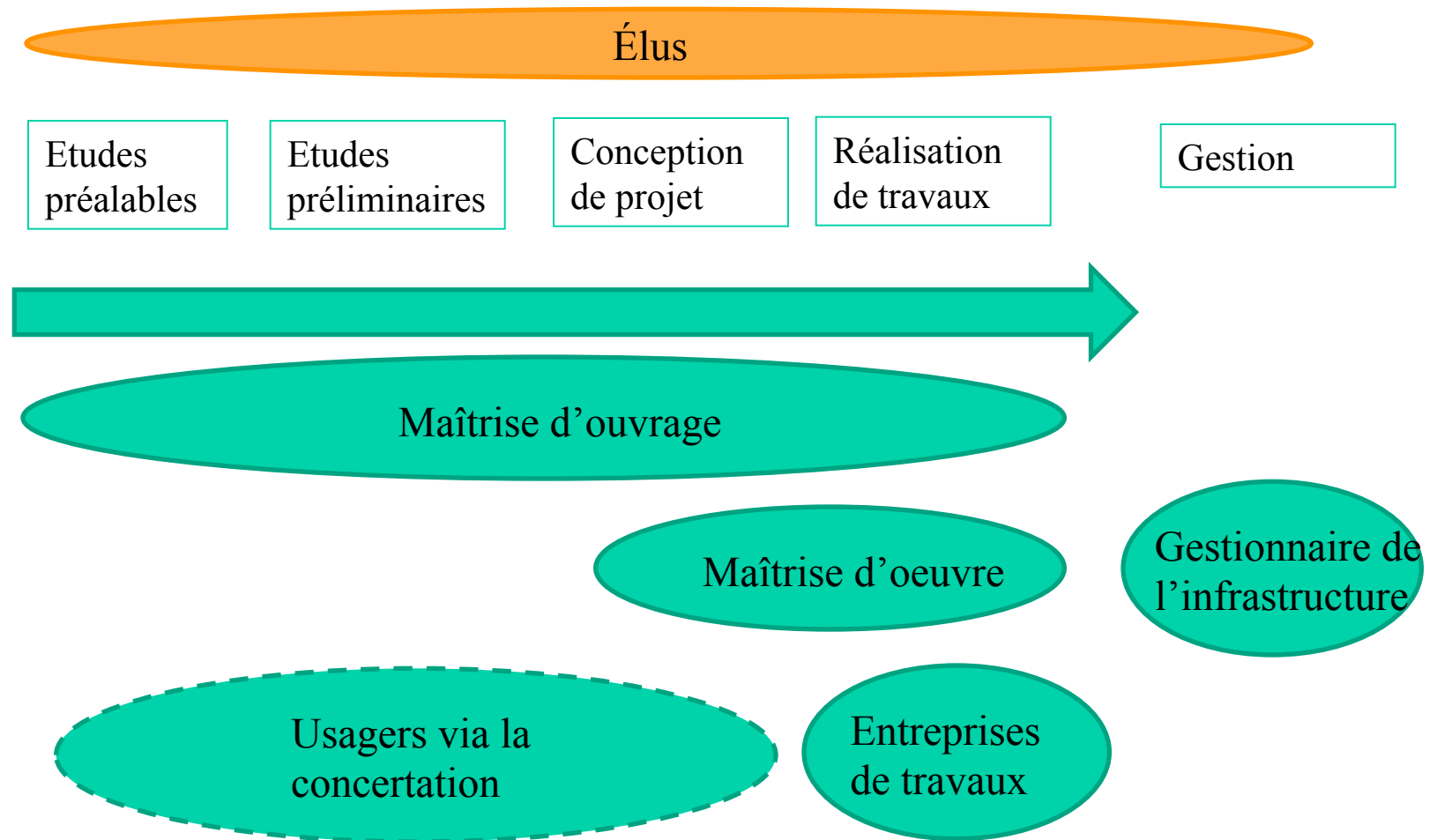
- Rennes Métropole - Espaces publics/voiries : 30 M€
- Rennes Métropole - Assainissement : 10 M€
- Ville de Rennes (ZAC, FOR, ...) : 4 M€
- Réseaux de chaleur : variable -> 0,5 à 2 M€

TOTAL = environ 45 à 50 M€ /an

## Quelques chiffres sur l'activité VRD de la DEI (données antérieures à 2017)

- Volumes annuels de terrassement pour les voiries : environ 60 000 m<sup>3</sup>
- Surface de voiries réalisées : environ 45 000 m<sup>2</sup>
- Linéaire de réseau d'assainissement (EU et EP) : environ 9 000 ml
- Linéaire de réseaux souples (éclairage public, fibre optique rennaise) : environ 20 000 ml

## Les acteurs d'une opération d'infrastructure



## Les étapes clé de la gestion des terres excavées à RM

- ➔ En études préliminaires (maître d'ouvrage avec éventuelle AMO)
  - ☞ Diagnostics
  - ☞ Première approche des volumes concernés
- ➔ En phase conception (maître d'œuvre pour le compte du maître d'ouvrage)
  - ☞ Volumes précis, recherche de l'équilibre déblais-remblais, rédaction des prescriptions dans les pièces des marchés (CCTP notamment)
- ➔ En phase réalisation (entreprises sous le contrôle du maître d'œuvre pour le compte du maître d'ouvrage)
  - ☞ Proposition de filières ou réemploi en conformité avec le CCTP
  - ☞ Suivi et traçabilité des terres

## Des pratiques de réemploi et recyclage variées depuis plusieurs années concernant les terres mais aussi d' autres matériaux (BTP, mâchefers d' incinération,...)

➔ Recherche de l'équilibre déblais / remblais sur une même opération

☞ ZAC Baud-Chardonnet

☞ ZAC Blosne Est - Bassin tampon Dalmates

➔ Retraitement en place des chaussées

☞ Axe Est-Ouest

☞ Avenue Gros Malhon

➔ Utilisation des déblais pour des merlons anti-bruit

☞ Site Lucien Rose : merlon à Beauregard

☞ Parking GI De Gaulle : merlon rocade Sud Bréquigny



**Août 2015** : Promulgation de la **Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (LTE)** impactant les collectivités territoriales

## Les Grands axes :

- Rénover les bâtiments
- Développer les transports propres
- Lutter contre les gaspillages et promouvoir l' économie circulaire**
- Favoriser les énergies renouvelables
- Renforcer la sûreté nucléaire et l' information des citoyens
- Simplifier et clarifier les procédures
- Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l' Etat le pouvoir d' agir ensemble
- Financer et accompagner la transition énergétique

## Concernant les travaux routiers, l' Article 79 :

➔ Impose désormais aux CT de donner la priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets dans les consultations pour la **construction ou l'entretien routier**

➔ Dès 2017 :

- ☞ au moins **50 % en masse des matériaux utilisés** pendant l'année sur les chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;
- ☞ pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers parmi ces matériaux, **au moins 10 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise** sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;

## Article 79 :

→ A partir de 2020 :

- ☞ au moins **60 % des matériaux utilisés** pendant l'année sur les chantiers de **construction routiers** sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;
- ☞ pour les matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction et d'entretien routiers parmi ces matériaux, au moins **20 % en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface et au moins 30 % en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise** sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;
- ☞ Au moins **70% des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routier sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière**

# Démarche initiée pour le réemploi et recyclage des terres excavées

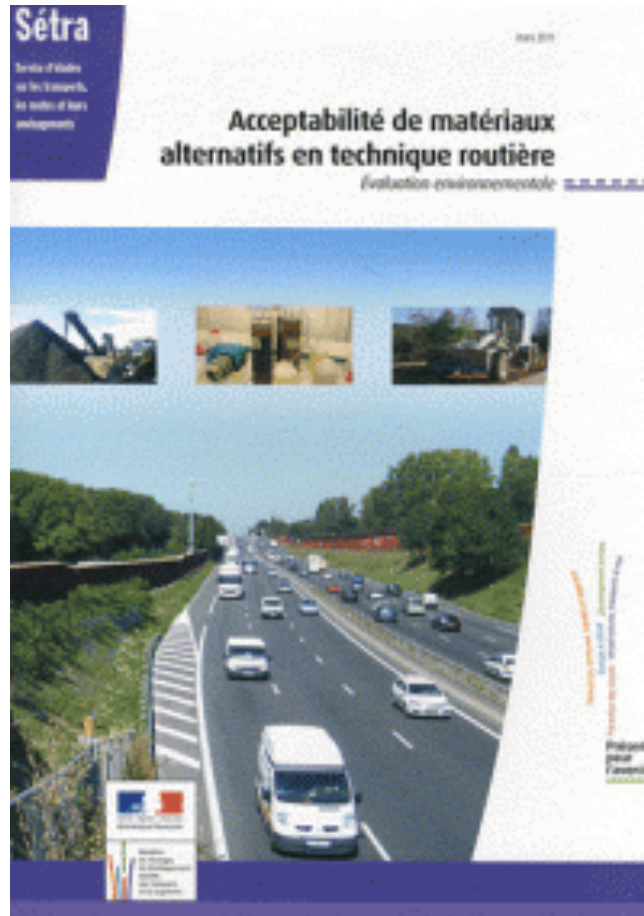
- ➔ Démarche initiée en 2016 par la DEI de RM : travail collaboratif avec les entreprises locales
  - ☞ Réunions de travail avec la FRTP puis l'UNICEM en présence de Pascal HERVE, élu RM en charge de l'assainissement, de l'eau et des voiries
  - ☞ Modification des clauses des CCTP des marchés :
    - *Demande qu'au moins 50 % des matières et déchets produits par les chantiers soient réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, avec justificatifs des entreprises*
  - ☞ Redéfinition du contenu du critère environnemental (pour la notation des offres des entreprises)
    - *Notion de protection des ressources naturelles et de l'énergie*
    - *Concernant la gestion des déchets : priorisation des formes de valorisation : 1 – réemploi ou retraitement sur site ; 2 - réemploi hors site ; 3- recyclage.*
  - ☞ Ouverture des marchés à variantes pour inciter les propositions innovantes ou spécifiques de la part des acteurs professionnels locaux

## ➔ A poursuivre en 2018

- ☞ Nouvelles rencontres avec la FRTP et l'UNICEM
- ☞ Visites d'installations de recyclage
- ☞ Bilan des opérations réalisées en 2017 (quelle évolution du pourcentage de recyclage, quelles difficultés rencontrées,...)

- ➔ Pollution des terres limitant parfois le réemploi
  - ☞ Pollution chimique : hydrocarbures totaux, HAP, éléments traces métalliques, solvants halogénés, etc
  - ☞ Amiante (essentiellement dans les enrobés)
- ➔ Quelles filières pour quelles terres ? Quelle traçabilité des terres excavées ?
  - ☞ La Collectivité s'appuie sur les entreprises locales pour proposer des filières de gestion des terres excavées
  - ☞ Les filières existantes sont encore peu connues par la collectivité et non cartographiées
- ➔ Comment réaliser un bilan à l'échelle de la collectivité ?

# Documentation en technique routière



**Merci de votre attention**

**Pour me contacter :**

**[s.tallur@rennesmetropole.fr](mailto:s.tallur@rennesmetropole.fr)**

**02 23 62 16 13**